

Les aides institutionnelles en 2026

Pour vous aider dans vos démarches et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, la Maison des droits Jeanne Chauvin a répertorié l'ensemble des dispositifs proposés par différentes institutions (l'Etat, la région, le département etc.) en 2026.



Transport

Désormais, un grand excès de vitesse constitue un délit

Jusqu'à présent, un excès de vitesse d'au moins 50 km/h au-dessus de la limite autorisée constituait une contravention de 5^e classe. Depuis le 29 décembre 2025, face à la gravité et à la recrudescence de ces comportements, ce grand excès de vitesse est désormais qualifié de délit.

[Plus d'infos ici](#)

L'usage de la caméra-piéton est désormais autorisé pour les contrôleurs des transports en commun.

Depuis le 19 décembre, les contrôleurs des transports en commun peuvent utiliser des caméras-piétons pour constater des infractions ou prévenir les incidents. Après une phase d'expérimentation, le dispositif a été pérennisé par un décret du 15 décembre 2025.

[En savoir plus ici](#)

Fourrière : un nouveau service en ligne pour récupérer votre voiture plus rapidement



Depuis octobre 2025, le service en ligne de la Délégation à la sécurité routière, via *Service Public*, permet de récupérer un véhicule en fourrière sans passer par un commissariat. L'usager s'identifie via FranceConnect, saisit son immatriculation et télécharge l'autorisation après paiement. Certaines fourrières ne sont toutefois pas encore intégrées.

[Plus d'infos ici](#)

Le péage en flux libre déployé sur de nouvelles autoroutes

Le péage en flux libre, en place sur les A79, A13-A14 et A4, remplace les barrières par des portiques pour fluidifier le trafic et réduire l'impact environnemental. Le paiement doit être effectué sous 72 h, sous peine de pénalités pouvant atteindre 375 €.

[En savoir plus ici](#)

Santé

Un dispositif de remboursement des analyses médicales liées à la soumission chimique sera prochainement déployé dans trois régions.

À compter du 1er janvier 2026, l'Assurance maladie remboursera, à titre expérimental dans certaines régions, les analyses médicales visant à détecter une soumission chimique.

[En savoir plus](#)

Le vaccin contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est désormais pris en charge par l'Assurance maladie.

Depuis le 12 décembre 2025, le vaccin Gardasil 9 contre le HPV est remboursé par l'Assurance maladie pour les 11-26 ans.

[Plus de détails ici](#)

Arrêt de travail : un nouveau formulaire papier obligatoire



Depuis septembre 2024, un nouveau formulaire papier d'avis d'arrêt de travail (AAT), plus sécurisé et difficile à falsifier. Ce formulaire intègre des éléments de sécurité tels qu'un papier spécial, une étiquette holographique, une encre magnétique et des traits d'identification du prescripteur. Son usage deviendra obligatoire dès juillet 2025 pour tout envoi d'arrêt de travail papier, ce qui signifie que les formulaires imprimés depuis un logiciel ou les photocopies/scans seront refusés.

[En savoir plus](#)

Mon soutien psy : changement du nombre de séances remboursées

Le dispositif Mon soutien psy, qui permet un accompagnement psychologique remboursé par l'Assurance maladie, évolue. Le nombre de séances remboursées passe à 12 séances par an, sans obligation préalable de consulter un médecin. Il s'adresse aux personnes, dès 3 ans, souffrant de troubles légers à modérés (anxiété, dépression, troubles alimentaires, etc.). Le tarif des consultations est désormais de 50 €, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Les étudiants peuvent cumuler ce dispositif avec celui de Santé psy étudiant.

[Découvrez mon parcours psy ici](#)

Prestations familiales & aides financières

Chèques-vacances périmés : échange possible jusqu'au 31 mars.

Train, hôtel, camping, parc de loisirs ou musée : les chèques-vacances financent de nombreuses dépenses. Ceux émis en 2023 peuvent être échangés jusqu'au 31 mars 2026.

[Plus d'infos ici](#)

Lancement d'un nouveau tchat en ligne pour les femmes victimes de violences conjugales.

Congé de naissance : un droit supplémentaire pour les parents dès 2026

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 instaure un congé de naissance supplémentaire pour chacun des deux parents. Pour chaque naissance ou adoption, les parents pourront bénéficier d'un congé rémunéré de 1 à 2 mois. Cette mesure prendra effet à partir du 1er juillet 2026.

[En savoir plus ici](#)



Lancement d'un nouveau tchat en ligne pour les femmes victimes de violences conjugales.

La ligne nationale 3919, qui informe et oriente les femmes victimes de violences conjugales, propose depuis le 2 février un tchat en ligne, offrant une alternative à celles qui ne peuvent pas téléphoner.

[Plus d'infos ici](#)

Travail / Formation

Un nouveau cursus dédié aux professions des métiers d'art

Le Brevet national des métiers d'art (BNMA) est un diplôme national de niveau bac destiné à valoriser les formations en métiers d'art et à faciliter l'accès à l'emploi ou la poursuite d'études.

[□ Plus d'infos ici](#)

La retraite progressive bientôt accessible à partir de 60 ans

Les décrets qui fixent l'âge pour bénéficier de la retraite progressive ont été publiés le 23 juillet 2025. La mesure sera mise en place à partir du 1er septembre 2025. Dès cette date, il sera possible de passer à la retraite progressive dès 60 ans. Ce système permet de travailler moins en fin de carrière tout en touchant une partie de sa retraite. On continue ainsi à cotiser jusqu'à la retraite complète.

[□ En savoir plus ici](#)



Aide métiers en tension et revenu jeunes actifs

Le Revenu jeunes actifs, réservé aux 16-25 ans, combine une aide de 300 à 2 000 € et une rémunération mensuelle pour se former dans un secteur en tension.

L'Aide métiers en tension, accessible à tout âge, permet de se former à certains métiers comme conducteur de bus, avec des aides financières variables selon le secteur, la durée de la formation et la situation personnelle (RSA, QPV, RQTH...).

- 11 secteurs sont concernés, dont le BTP, l'industrie, le transport, le numérique et le sanitaire/social, etc.

[□ Plus de détails ici](#)

Logement

Conditions de ressources pour une demande de logement social en 2026

Le revenu pris en compte pour l'éligibilité est le revenu fiscal de référence de l'année n-2. Ainsi, pour une demande de logement social en 2026, c'est le revenu fiscal de référence de 2024, indiqué sur l'avis d'imposition 2025, qui est retenu.

[□ En savoir plus ici](#)



Une aide au logement est mise en place pour les travailleurs saisonniers agricoles.

Vous êtes engagé dans une mission saisonnière du secteur agricole ? Découvrez les conditions pour bénéficier de l'aide d'Action Logement pour le paiement de vos frais d'hébergement. Ce soutien financier peut atteindre 600 € par an.

[Plus d'infos ici](#)

Campagne chèque énergie 2025

A partir du 15 octobre 2025, la campagne Chèque énergie permettant aux foyers modestes remplissant les critères d'éligibilité au chèque énergie est officiellement ouverte. Destiné à soutenir le paiement des dépenses d'énergie, le dispositif repose sur le croisement des revenus fiscaux et du point de livraison d'électricité. Les bénéficiaires identifiés recevront leur chèque automatiquement en novembre, tandis que les autres pourront déposer une demande en ligne via FranceConnect ou par courrier postal jusqu'au 28 février 2026.

[En savoir plus ici](#)

Plus que quelques jours pour demander le chèque énergie. ([info ici](#))

Recours DALO : le téléservice étendu à de nouveaux départements

Le téléservice du droit au logement opposable (Dalo), qui permet de déposer un recours en ligne pour obtenir un logement social, s'étend à cinq nouveaux départements : Calvados, Bas-Rhin, Gironde, Haute-Savoie et Somme. Déjà disponible dans plusieurs autres départements, il permet aux personnes sans logement ou mal logées de tester leur éligibilité et de déposer directement leur recours auprès de la commission Dalo, qui statue sous 3 à 6 mois.

[Plus d'infos ici](#)

Finances

Dons d'argent entre particuliers : les modalités de déclaration changent

Lorsqu'une personne vous fait un don de valeur importante, celui-ci doit être déclaré à l'administration fiscale. À partir du 1er janvier 2026, cette déclaration devra obligatoirement être faite en ligne, sauf exceptions.

[En savoir plus](#)

Succession : les frais bancaires évoluent à partir du 13 novembre

À partir du 13 novembre 2025, les frais bancaires de succession sont plafonnés à 1 % des comptes du défunt, maximum 850 €, avec certaines exonérations en cas de petites successions ou cas simples.

[Plus d'infos ici](#)

